



Direction Générale des Services

Le 12 octobre 2021

Mesdames et Messieurs,
les membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation du Conseil Municipal du 18 octobre 2021

Nos références : DGS / PhC / CG

P.J. : Ordre du jour et projets de délibérations

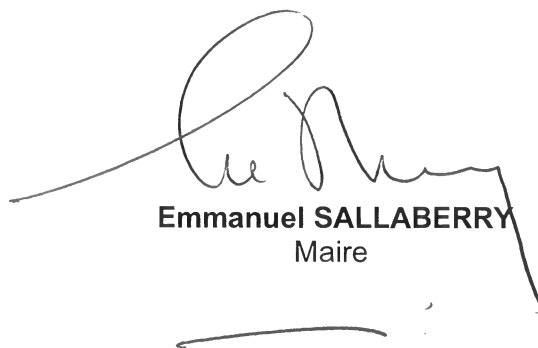
Ma chère Collègue, Mon cher Collègue

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

**Château PEIXOTTO, Salle des Délibérations,
Le LUNDI 18 OCTOBRE 2021 à 18 H**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.



Emmanuel SALLABERRY
Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2021
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Conseils Communaux de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification
- 4 - Adoption du contrat de co-développement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et Talence

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain

- 5 - Signature d'une convention de prêt à usage

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Péricolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux

- 6 - Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs, de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe et de seniors identifiés par l'UDAF, au sein des accueils périscolaires
- 7 - Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans l'école primaire Ravel

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable, aux espaces verts, et à la Participation Citoyenne

- 8 - Convention de collaboration « projet professionnalisant » avec l'université de Bordeaux

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle

- 9 - Convention de partenariat entre la Ville de Talence et l'association AGIRabcd

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 10 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction
- 11 - Recrutement d'un agent polyvalent aux cuisines centrales
- 12 - Recrutement d'une assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité Publique

- 13 - Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole

RAPPORTEUR Mme BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche

- 14 - Création d'une bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE »

RAPPORTEUR Mme IRIART, Conseillère municipale déléguée aux Grands projets partenariaux et à la Restauration municipale et alimentation bio et durable

- 15 - Convention de délégation des repas municipaux scolaires à la Ville de GRADIGNAN

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives

- 16 - Vidéomix 2022

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets

17 - Opération « Espace sans Tabac » - Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer Gironde

QUESTIONS ORALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENTS : M. GIRON, Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2021

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 20 septembre 2021. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENTS : M. GIRON, Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 1/09/21	Passation d'une convention pour une représentation musicale le 4/09/2021 dans le cadre du Forum des associations. Montant de la prestation : 400 € TTC	PARTI COLLECTIF – Bordeaux (33)

N° 2 1/09/21	Mise à disposition de mobilier scolaire (8 bureaux) à compter de la rentrée pour l'année scolaire 2021/2022.	COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)
N° 3 1/09/21	Non reconduction de l'accord-cadre n° 20/12-1 à bons de commande relatif aux prestations traiteur qui prendra fin au 31/12/2021.	SARL ELYSE TRAITEUR – Saint-Médard en Jalles (33)
N° 4 3/09/21	Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique pour une valeur de 13 716,56 € du 17 au 20/09/2021 dans le cadre du spectacle «Souffles#1 Performance chorégraphique » le 18/09/2021 dans le Parc Peixotto.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 5 6/09/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de gymnastique douce autour du bien-être pour les usagers de l'Espace Seniors sur la base de 2 séances par semaine d'une durée d'1H du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 3 040,00 € TTC	Simon BARAX – Bègles (33)
N° 6 6/09/21	Signature d'une convention pour la mise à disposition de locaux (salle couverte équipée d'un terrain synthétique et six courts extérieurs, ensemble situé avenue de la Marne).	UST CLUB DE TENNIS – Talence (33)
N° 7 7/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (salle omnisports du Lycée Victor Louis).	UST Tennis de Table – Talence (33)
N° 8 7/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (salle omnisports du Lycée Victor Louis).	UST Badminton – Talence (33)
N° 9 7/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (salle omnisports du Lycée Victor Louis).	UST Gymnastique volontaire – Talence (33)
N° 10 7/09/21	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre et l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2021-2022.	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES

		FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 11 8/09/21	Passation d'un avenant à l'accord-cadre n° 19/03-1 « Pains artisanaux en frais » pour la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions prévues, suite à la fusion par voie d'absorption de la SAS ETABLISSEMENTS BOUNIORD au profit de la SA TOUFLET BOULANGER.	SA TOUFLET BOULANGER – Mont Saint-Aignan (76)
N° 12 8/09/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. LALANNE-TAUZIA auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant notamment à obtenir l'annulation de l'arrêté de permis de construire valant permis de démolir n° 33522 2019 Z 1131.	
N° 13 8/09/21	Souscription d'un nouvel abonnement incluant location, maintenance et hébergement à une application mobile pour la ville pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Dépense de la dépense : 9 120,00 € TTC	SAS LUMIPLAN VILLE – Paris (75)
N° 14 9/09/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Souffles #1 » le samedi 18/09/2021 et mise à disposition du parc Peixotto. Montant des prestations : 2 451,96 € TTC	COMPAGNIE CHRISTINE HASSID PROJECT – Bordeaux (33)
N° 15 14/09/21	Organisation d'un partenariat pour contribuer au développement du goût pour la lecture dans le cadre de la 11 ^{ème} édition du « Prix Collèges et Lycées de Talence » qui aura lieu à la médiathèque Castagnéra.	LYCEE KASTLER – Talence (33) LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE – Talence (33) LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33) COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)

		COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33) COLLEGES SAINT- GENES – Talence et Bordeaux (33)
N° 16 14/09/21	Organisation d'une rencontre littéraire avec l'auteure Nesrine SLAOUI, accompagnée de Mme Martine LAVAL, modératrice, le jeudi 25/11/2021 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du festival des littératures du monde, Lettres du Monde 2021 – « Essentiel ! ». Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION LETTRES DU MONDE – Bordeaux (33)
N° 17 14/09/21	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition « Croque couleurs & code couleurs » du 5/10 au 27/11/2021 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 678,20 € TTC	ASSOCIATION ARTS & ACTIONS MUTUUM ARTOTHEQUE ITINERANTE EN NOUVELLE-AQUITAINE – Leogeats (33)
N° 18 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation du complexe sportif de Thouars, équipé de terrains de football, de vestiaires, de zone de stockage et d'une piste d'athlétisme (ensemble situé avenue de la Marne).	ASSOCIATION FOOTBALL CLUB TALENCE – Talence (33)
N° 19 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix et de la salle Léo Lagrange.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – Talence (33)
N° 20 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Léo Lagrange et de la salle Boris Diaw.	UST VOLLEYBALL – Talence (33)
N° 21 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix.	ASSOCIATION CAMPUS AIKIDO – Talence (33)

N° 22 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix.	ASSOCIATION KARATE SAINT-GENES – Talence (33)
N° 23 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	ASSOCIATION ORNON GIRONDE ESCRIME – Talence (33)
N° 24 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST AIKIDO – Talence (33)
N° 25 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation des salles Léo Lagrange, Boris Diaw et Pierre de Coubertin.	UST HANDBALL – Talence (33)
N° 26 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST BOXE – Cérons (33)
N° 27 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST JUDO – Talence (33)
N° 28 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Jean Bouin.	UST BASKETBALL – Talence (33)
N° 29 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation des salles Léo Lagrange, Pierre de Coubertin et Boris Diaw.	UST BADMINTON – Talence (33)
N° 30 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Pierre de Coubertin.	UST KARATE – Talence (33)
N° 31 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Léo Lagrange.	UST YOGA – Talence (33)
N° 32 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Boris Diaw.	UST ACROSPORT – Talence (33)

N° 33 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Boris Diaw.	UST ESCALADE – Talence (33)
N° 34 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle Félix et de la salle Pierre de Coubertin.	UST GYMNASTIQUE – Talence (33)
N° 35 15/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation d'un espace de pétanque situé aux annexes du Château de Thouars.	UST PETANQUE – Talence (33)
N° 36 15/09/21	Signature d'une convention pour le prêt de matériel scénique pour une valeur de 28 259,26 € du 19 au 25/10/2021 dans le cadre du spectacle « Prélude en bleu majeur » dont les représentations se tiendront au Dôme le 22/10/2021.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL – Le Bouscat (33)
N° 37 15/09/21	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc du Château Peixotto et du matériel de la ville nécessaire pour la manifestation « Marché des créateurs – L'art et la manière » le samedi 2/10/2021.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 38 16/09/21	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderès – salle des associations) du 29/09/2021 au 6/07/2022 pour y organiser des cours de sophrologie.	ASSOCIATION BIEN EN SOI – Talence (33)
N° 39 17/09/21	Passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ayant pour objet les mises en sécurité et confortement d'urgence des logements concernés par l'état de l'immeuble sis au 23 rue de la Liberté à Talence. Dépense estimée : 70 966,00 € TTC	SAS SPIE BATIGNOLLES SUD OUEST – Mérignac (33)
N° 40 21/09/21	Désignation d'un cabinet d'avocats afin d'introduire une procédure de référé expulsion devant la justice dans le cadre d'une occupation sans titre du domaine privé	SELARL BOISSY AVOCATS – Bordeaux (33)

	constatée par voie d'huissier, au 1 rue Aldona à Talence, propriété de la ville de Talence.	
N° 41 21/09/21	Mise à jour à compter du 1/10/2021 de la régie de recettes dénommée « régie des marchés du centre-ville et de Saint-Genès » afin de prévoir d'une part, l'évolution des modalités d'encaissement, et d'autre part, l'intervention de mandataires.	
N° 42 22/09/21	Passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'organisation de séjours pour enfants pour une période allant du 1/01/2022 au 31/12/2022. - Lot 1 – Organisation de classes de mer Dépense estimée : 64 800,00 € TTC - Lot 2 – Organisation de classes vertes Dépense estimée : 34 800,00 € TTC - Lot 3 – Organisation de classes patrimoine Dépense estimée : 39 000,00 € TTC - Lot 4 – Organisation d'un séjour hiver : aucun pli - infructueux	SAS VELLS – Paris (75) ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33) ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)
N° 43 22/09/21	Passation d'un contrat pour la réalisation de deux ateliers d'écriture les 5/10 et 1/12/2021 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».	ASSOCIATION LA MANUFACTURE DES MOTS – Talence (33)
N° 44 22/09/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Phèdre) du 4/10/2021 au 27/06/2022 afin d'y organiser des activités sociales et culturelles.	ASSOCIATION NOTRE DAME DE TALENCE (Chrétiens de Thouars) – Talence (33)
N° 45 22/09/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Petits contes à croquer » le 2 et 3/10/2021 dans le parc du Château Margaut. Montant des prestations : 400,00 € TTC	COMPAGNIE DU THEATRE JOB – Bordeaux (33)
N° 46	Passation d'un avenant au marché n° 20/24-9 « Traitement	SAS EAU AIR SYSTEME –

23/09/21	d'eau » portant sur les modifications du temps de recyclage de la pataugeoire extérieure à la suite de la nouvelle réglementation dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade nautique Henri Deschamps. Montant initial du marché n° 20/24-9 : 1 788 000,00 € TTC Montant de l'avenant : + 23 596,48 € TTC Nouveau montant du marché : 1 811 596,48 € TTC	Villeneuve d'Ascq (59)
N° 47 23/09/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Prélude en bleu majeur » le vendredi 22/10/2021 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 20/10/2021. Montant de la prestation : 4 035,21 € TTC	COMPAGNIE CHOC TRIO – Lusignan (86)
N° 48 23/09/21	Résiliation des accords-cadres n° 19/15-9 « Arbres » et n° 19/15-11 « Arbustes » à compter de la date de cessation définitive d'activité du prestataire placé en redressement et liquidation judiciaire, sans indemnisation du titulaire, conformément à l'article 30.2 du CCAG-FCS.	SARL VEGETAL PASSION – Montmerle sur Saone (01)
N° 49 23/09/21	Signature d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation des locaux de l'association Ludiloisirs les mardis et jeudis dans le cadre d'ateliers d'aide aux devoirs.	ASSOCIATION CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 50 24/09/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (studio de danse Chantecler) du 4/10/2021 au 27/06/2022 afin d'organiser des cours de yoga.	UST YOGA – Bordeaux (33)
N° 51 24/09/21	Organisation d'une exposition « Les fusillés du Camp de Souge » à la Médiathèque Castagnéra du 15 au 22/10/2021.	ASSOCIATION SOUVENIR DES FUSILLES DU CAMP DE SOUGE – Bordeaux (33)
N° 52 29/09/21	Passation d'un marché ayant pour objet l'accès à une solution de gestion pour les 10 radars pédagogiques pour une durée allant de la date de notification au 26/09/2024.	SARL ELAN CITE – Orvault (44)

	Montant de la dépense : 4 800,00 € TTC	
N° 53 29/09/21	Signature d'un contrat de location pour l'organisation de l'exposition « Croque couleurs & code couleurs » du 5/10 au 27/11/2021 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 3 800,00 € TTC	FORUM DEPARTEMENTAL DES SCIENCES – Lille (59)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 5.3 – Désignation de représentants

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENTS : M. GIRON, Mme LUDLOW

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 3 : Conseils Communaux de Talence – Désignations de membres du collège des élus et personnalités – Modification

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 6 juillet 2020, vous avez procédé à la nomination des personnalités désignées par le Conseil Municipal au sein des quatre Conseils Communaux.

Madame Romane DEMEERSEMAN, du Conseil Communal Caudérès, La Fauvette, Poste-Mairie, désignée par la majorité, ayant donné sa démission de cette instance pour raisons personnelles, il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux termes de la charte des Conseils Communaux de Talence.



En conséquence, je vous propose de procéder à la nomination de Madame Corinne GIL pour le Conseil Communal Caudérès, La Fauvette, Poste-Mairie sur proposition de la majorité municipale. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 5.7 - Intercommunalité

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 4 : Adoption du contrat de co-développement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et Talence

Monsieur le Maire expose :

« Le cinquième contrat de co-développement pour la période de 2021 à 2023 a été adopté par délibération N° 2021-526 au conseil de Bordeaux Métropole du 23 septembre 2021.

Je vous rappelle que la démarche contractuelle de co-développement entre Bordeaux Métropole et ses communes membres est l'expression des actions partagées sur le territoire communal.

Cette démarche de contractualisation a pour objectif principal de donner de la cohérence à l'action de la Métropole, dans le respect des projets de territoire et du projet métropolitain.

Le contrat proposé pour la période 2021 - 2023 est le fruit d'un travail de réflexions et de négociations entre les services et les élus métropolitains et municipaux. Plusieurs phases d'échanges et de rencontres ont permis d'alimenter le projet de contrat en tenant compte des spécificités communales et des capacités financières et à faire de Bordeaux Métropole.

Cette nouvelle génération de contrats étant adoptée avant la validation de plusieurs feuilles de route ou stratégies métropolitaines (Mobilité, Déchet, Développement Economique, Stratégie Fleuve ...), un avenant général aux contrats sera proposé fin 2022 afin d'intégrer, sans substitution, toutes les nouvelles actions proposées par la Métropole qui en découleraient et de modifier les fiches pour les mettre en conformité avec les orientations retenues. Les éventuelles substitutions demandées par les communes en 2022 seront aussi intégrées dans ce futur avenant.

A l'occasion de cet avenant, Bordeaux Métropole s'est engagé à compléter notre contrat d'une fiche action spécifique sur la réalisation du parking Beaulieu, sans substitution.

Le contrat talençais regroupe 83 actions dans tous les champs de compétence de la Métropole : voirie, déplacements, stationnement, aménagements, développement économique, manifestations métropolitaines, équipements d'intérêt métropolitain, habitat, enseignement supérieur, déchets, eau, nature, écoles métropolitaines, développement durable, foncier, énergies et politique de la ville. C'est donc un contrat particulièrement riche qui pourra cependant faire l'objet d'adaptations (modification, ajout ou suppression d'une action) par voie d'avenant, pendant toute sa durée.

Je vous propose d'approuver le contrat de co-développement 2021 – 2023 tel qu'il figure en annexe et de m'autoriser à le signer avec le Président de Bordeaux Métropole.»

ADOpte PAR 35 VOIX POUR

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO – M. BIMBOIRE
M. BARDIN – Mme RAMI – M. DELLU – Mme ARMITAGE – M. MARTILY –
Mme QUELIER)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 5 : Signature d'une convention de prêt à usage

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain, expose :

« Depuis le 25 septembre 2017 la Ville bénéficie de l'usage du parking de l'école et du collège Notre Dame Sévigné situé allée du 7^{ème} Art à Talence / 13 rue Pierre Noailles (parcelles cadastrées AL 195 et AL 186p) aux termes d'une convention de prêt à usage. Cet usage est partagé avec l'établissement scolaire sur des créneaux horaires spécifiquement définis permettant aux parents de venir déposer ou rechercher leurs enfants.

La congrégation « Sœurs de Saint Joseph de Lyon », propriétaire du foncier de l'établissement, a fait connaître à la Ville son intention de réaliser un projet immobilier sur une partie du terrain de l'établissement scolaire non utilisé par ce dernier, entraînant des modifications sur le parking dont la Ville a la jouissance.

En effet, le nombre de places mises à disposition de la Ville sera réduit à 88 au lieu des 111 actuelles en raison de la création d'un accès automobile pour le futur projet. Après discussions, la Ville a obtenu le renouvellement de la convention pour une durée de 22 ans à compter de

sa signature. Conformément aux dispositions des articles 1875 et suivant du Code Civil, ce prêt à usage demeure gratuit pour la Ville.

Le nouveau contrat prévoit par ailleurs un pacte de préférence au profit de la Ville en cas de cession de l'emprise du parking.

Le partage de l'usage est maintenu sur les créneaux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi entre 7h et 9h puis entre 16h et 17h30
- Mercredi entre 7h et 9h et de 12h15 à 13h

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la Ville sur ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la signature de la convention de prêt à usage entre la Ville et la congrégation Sœurs de Saint Joseph de Lyon domiciliée 20 rue des Chartreux 69001 LYON concernant le parking situé 13 rue Pierre Noailles / allée du 7^{ème} Art (parcelles cadastrées AL 195 et AL 186p) pour une durée de 22 ans.
- De bien vouloir autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 6 : Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe et de seniors identifiés par l'UDAF, au sein des accueils périscolaires

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Education, aux Activités Périscolaires, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments Communaux, expose :

« Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) et des objectifs éducatifs fixés, le service des Activités Périscolaires et Centres de Loisirs renforce la diversité des propositions faites aux enfants par la recherche et la pérennisation de différents partenariats, notamment auprès de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine.

C'est ainsi que depuis quelques années, en complémentarité de l'action éducative portée par les équipes d'animation sur les différents accueils, des interventions gratuites sont proposées par des jeunes en service civique européen et des animateurs ludothécaires.

Les différents projets engagés l'an passé ont, de nouveau, porté satisfaction, auprès des enfants et des équipes d'animation.



Etoffer la richesse des propositions, c'est aussi rechercher de nouvelles actions comme le projet initié par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF Gironde) et ayant pour finalité de favoriser les liens intergénérationnels.

Ce nouveau projet, intitulé « Dis Papi, Dis Mamie » se traduira par l'intervention de seniors bénévoles identifiés et accompagnés par l'Union Départementale. Des « seniors » de Talence seront conviés à intégrer ce dispositif par le biais d'actions de sensibilisation en partenariat avec l'Espace Seniors de la Ville.

L'ensemble de ces actions sont programmées de Novembre 2021 à Mai 2022, durant les temps d'accueils périscolaires du soir. Vous trouverez à ce titre, en pièces jointes à la présente délibération, les trois conventions qui traduisent ces différents projets d'animation.

Afin de formaliser la reconduite de ces partenariats, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à ces interventions. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 7 : Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans l'école primaire Ravel

Monsieur DUART, Adjoint délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, et à l'Accueil de l'enfant et entretien des Bâtiments communaux, expose :

« Dans le cadre de la promotion de la santé à l'école, la Ville de TALENCE a été sollicitée par les services de l'éducation nationale pour la mise en place de petits déjeuners sur les écoles du quartier Politique de la ville.

En effet, l'alimentation des élèves a une importance capitale pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage. Il importe par ailleurs de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La directrice de l'école primaire Maurice Ravel s'étant montrée très impliquée pour ce projet, la ville a décidé d'y développer une expérimentation durant l'année scolaire 2021- 2022.

Ainsi, des petits déjeuners fournis par les cuisines centrales seront servis par les personnels communaux aux élèves de tous les cycles, à compter du 8 novembre 2021, dans les classes.

Le ministère de l'Education nationale s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait par élève, à l'achat des denrées alimentaires consommées par les élèves.

Autour de la distribution des petits déjeuners, les personnels enseignants de l'école Maurice Ravel conduiront, durant le temps scolaire, un projet pédagogique d'éducation à l'alimentation. Ils feront également le lien avec les parents afin que le projet s'adresse bien aux enfants concernés.

Afin que ce projet puisse se mettre en place au retour des vacances de Toussaint, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la direction académique des services de l'éducation nationale de Gironde, agissant sur délégation de la rectrice de l'académie de Bordeaux, la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » jointe à la présente ».

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 8 : Convention de collaboration « projet professionnalisant » avec l'université de Bordeaux

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable, aux espaces verts, et à la Participation Citoyenne, expose :

« Par délibération n°16 du 7 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la collectivité d'un ancien garage automobile situé à l'angle des rues Zola et Floquet faisant face à la place Emile Zola. Cette dernière est actuellement occupée par un square de quartier, accueillant des bancs, des jardinières partagées ainsi que des composteurs collectifs.

De l'autre côté de la rue Zola, en face de la parcelle anciennement occupée par le garage, se trouve une parcelle appartenant à Bordeaux Métropole, sur laquelle sont actuellement implantées des structures d'accueil de véhicules 2 roues. Le sol de la parcelle est naturel.

S'agissant de l'emplacement de l'ancien garage, qui a fait l'objet d'une étude de pollution, il constitue un site faiblement pollué, notamment aux hydrocarbures, plomb et mercure.

Ce cadre étant posé, la collectivité souhaite aujourd'hui créer des îlots de fraîcheur végétaux sur son territoire. Dans ce cadre, le concept de micro-forêt fait partie des idées mises en avant

et le site en question apparaît particulièrement adapté compte tenu de sa densité et de la présence d'un point de chaleur important.

Afin de mener cette opération, il vous est proposé d'engager une collaboration avec l'Université de Bordeaux visant à associer quatre étudiants du Master 2 mention « Biodiversité, Ecologie, Evolution » (BEE), spécialité « Biodiversité et Suivis Environnementaux » (BSE), au projet.

Ces derniers travailleront sur l'ensemble des parcelles qui constitueront le futur aménagement avec comme objectifs de requalification la volonté de :

- Créer un lieu de fraîcheur naturelle accessible ou non et apporter de la fraîcheur au quartier,
- Créer un cœur de quartier convivial où les habitants peuvent se retrouver,
- Conserver un certain nombre d'usages :
 - Jardinières partagées,
 - Lieu de pause,
 - Composteurs collectifs,
 - Box vélo.

La commune de Talence souhaite ainsi identifier les possibilités de revégétalisation du terrain, leur cohérence avec l'environnement proche, leur pertinence au regard des enjeux environnementaux et de biodiversité urbaine, ainsi que la méthodologie de mise en œuvre et de gestion de ces options de revégétalisation.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration « projet professionnalisant » avec l'université de Bordeaux en pièce jointe, étant précisé qu'un forfait de 1000 € sera versé à l'université correspondant au coût engagé pour cette opération (frais de déplacement, achat de matériel, reprographie, etc.).»

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.6 Emploi – Formation Professionnelle

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 9 : Convention de partenariat entre la Ville de Talence et l'association AGIRabcd

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'insertion professionnelle, expose :

« Il vous est proposé par la présente délibération, de signer une convention de partenariat avec l'association AGIRabcd, afin de soutenir l'engagement des bénévoles de cette association auprès des personnes en situation d'insertion professionnelle sur le territoire de la commune.

Les actions mises en place par l'association AGIRabcd visent, entre autres, à favoriser et accompagner une insertion professionnelle durable.

La ville travaille déjà avec cette association depuis 2015, avec la mise en œuvre d'une action inédite : le Markethon (dont la 1^{ère} édition de nouvelle Aquitaine a eu lieu sur Talence).

Ainsi, elle pourra intervenir en tant que partenaire du service municipal emploi en fonction des



besoins repérés et des actions proposées (cours de Français, Langues Etrangères, Markethon...)

La Ville de Talence participera à hauteur de 500 € au défraiement des frais engendrés notamment par les déplacements des bénévoles de l'association AGIRabcd pour la réalisation de leurs activités.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat ci-jointe entre la Ville de Talence et l'association AGIRabcd. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 10 : Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le secrétariat du Cabinet du Maire est constituée de 3 postes à temps complet. En raison du départ d'un agent en formation pour une réorientation professionnelle, le Conseil Municipal du 10 novembre 2020 avait autorisé la création d'un poste d'assistante de direction en qualité de contractuel. L'agent titulaire ayant bénéficié d'une mobilité interne, il convient de reconduire ce poste au tableau des effectifs.

Missions principales :

- Organisation des activités professionnelles du Maire et des élus : transmettre des messages, rechercher et transmettre des informations, organiser les déplacements du Maire, gérer le courrier,
- Réaliser et mettre en forme des travaux de bureautique : prendre des notes et mettre en forme tout type de courrier,

- Suivi des projets et activités du cabinet : intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités de secrétariat, renseigner des tableaux de suivi des activités du service,
- Accueil physique et téléphonique au secrétariat,
- Organisation et planification des réunions,
- Assurer, en lien avec les services, l'organisation, la coordination et le suivi des manifestations gérées par le Cabinet : cérémonies protocolaires, manifestations officielles, événements municipaux ...

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 6^{ème} échelon du grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 354 (IB 387)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- Majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 2 ans,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 34 VOIX POUR

8 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO – M. BIMBOIRE – M. BARDIN –
Mme RAMI – M. DELLU – Mme ARMITAGE – M. MARTILY –
Mme GRESLARD-NEDELEC)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 11 : Recrutement d'un agent polyvalent aux cuisines centrales

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« L'agent titulaire du poste ayant bénéficié d'une mobilité interne, il convient de recruter un agent polyvalent au sein de la cuisine centrale de la ville. En l'absence de candidat fonctionnaire, il est proposé de recruter un contractuel de catégorie C.

Missions principales :

- Missions de secrétariat en lien avec la responsable administrative,
- Gestion des stocks de produits d'entretien et des produits non alimentaires (vêtements de travail, nappes),
- Assurer la gestion et la traçabilité de la production journalière,
- Accueil physique et téléphonique : relation avec les différents interlocuteurs, fournisseurs, écoles, Mairie ...,

- Organisation et planification des repas organisés pour la direction et les différentes manifestations,
- Préparation des livraisons à réaliser lors des manifestations,
- Participation ponctuellement aux vins d'honneur, fêtes et cérémonies le week-end.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 346 (IB 376)

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Recruter un adjoint technique principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet à compter du 8 novembre 2021 pour une durée de 1 an,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 12 : Recrutement d'une assistante administrative au Forum des arts et de la culture et au service culturel

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans la perspective du départ à la retraite de l'agent titulaire du poste assurant des missions de secrétariat au FORUM et au vu des besoins du service culturel, un poste d'Assistante Administrative ayant des missions sur ces deux entités est créé.

En l'absence de candidat fonctionnaire, il est proposé de recruter un contractuel de catégorie C pour un an.

Missions principales pour le Forum :

- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans...),
- Accueil téléphonique et physique : accueillir, guider et renseigner le public visiteurs et usagers y compris lors de manifestations,

- Gérer les plannings d'accueil (visites scolaires, groupes, interventions services et sociétés), auditorium et différents espaces de l'établissement,
- Inscription des élèves aux ateliers d'art plastique et saisie des données en lien avec la régie,
- Gestion des bons de commandes (logiciel ALFRESCO/Grand Angle) et réception des marchandises.

Missions principales pour le Service culturel :

- Assister la responsable du pôle spectacles vivants pour la mise en œuvre des spectacles,
- Assurer des missions de secrétariat (courriers, comptes rendus, conventions, bilans, tableaux de bord de l'organisation des spectacles...),
- Assurer le suivi de l'élaboration des outils de communication pour le pôle spectacles vivants.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1er échelon du grade d'Adjoint Administratif est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 332 (IB 354) +indemnité compensatrice suite à l'augmentation du SMIC au 1/10/2021
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- recruter un adjoint administratif contractuel à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 1 an,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »
-

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 6.1 – Police municipale

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 13 : Passation d'une convention de partenariat entre la Mairie de Talence et la société Keolis Bordeaux Métropole

Monsieur JOYON, Adjoint délégué à la Sécurité publique, expose :

"Quatrième ville de Gironde, Talence peut compter sur un réseau de transports en commun dense et performant, qui dessert l'ensemble du territoire communal, à travers la ligne de tramway B, les lignes de bus structurantes et les lignes complémentaires.

La société Keolis, gestionnaire du réseau de transports en commun de Bordeaux Métropole, est un interlocuteur essentiel de la ville, particulièrement dans le domaine de la prévention et de la sécurité.

En effet, grâce aux signalements partagés, aux sondages des usagers, et aux remontées des agents, la Ville bénéficie de l'expertise de terrain de Keolis pour alimenter le diagnostic local de sécurité et disposer d'une connaissance fine du territoire.

Afin d'approfondir ce partenariat, Talence et Keolis Bordeaux Métropole souhaitent signer une convention pour développer les liens en termes d'échanges d'informations et d'actions conjointes sur le réseau de transport TBM à Talence.

Concrètement, cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'outils et d'actions optimisant la collaboration opérationnelle entre les acteurs :

- échanges réguliers en fonction de l'actualité et des urgences,
- réunions de coordination entre le responsable prévention de Keolis et la Direction sécurité et tranquillité publique de la ville,
- partage de données statistiques via le tableau de bord sécurité établi par Keolis,
- organisation de visites découvertes pour mieux appréhender le fonctionnement des services de Keolis et du poste de commandement,
- programmation d'opérations conjointes sur le réseau TBM à Talence, afin de lutter contre les incivilités et nuisances préalablement identifiées,
- intégration d'ateliers de sensibilisation aux bons usages dans les transports en commun dans l'attestation de première éducation à la route (APER) dispensée par la Police Municipale aux classes de CM2 de la ville.

Ainsi, après l'adoption du plan de prévention et de sécurité le 5 juillet dernier, la ville continue d'étendre ses partenariats pour bénéficier de toutes les ressources professionnelles présentes sur son territoire.

Afin de formaliser la collaboration entre la ville et Keolis dans le cadre du plan de prévention et de sécurité de la ville, je vous propose de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire à signer la convention susvisée."

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.6 – Emploi – Formation professionnelle

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 14 : Création d'une bourse « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE »

Madame BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et la recherche, expose :

« Dans le cadre de la politique volontariste de développement des relations avec l'Université et les grandes Ecoles ainsi que du soutien aux étudiants, la ville de Talence ouvre un concours annuel pour l'attribution de deux bourses à des élèves-ingénieurs et des étudiants en fin de cursus d'enseignement supérieur.

En plus de l'aide matérielle, ces bourses ont pour objet de favoriser l'intégration professionnelle de ces étudiants.

Après un an de finalisation du projet au sein de leur laboratoire, les candidats retenus pourront intégrer dans des conditions favorables la Pépinière d'Entreprises de Talence où ils auront l'opportunité de bénéficier de toutes les facilités mises à la disposition des jeunes entrepreneurs.

Le concours 2021 est ouvert pour un mois à partir du 1^{er} novembre 2021. La publicité pour ce concours sera assurée par les responsables des établissements concernés.

Un jury composé d'élus ainsi que de personnalités du monde économique, universitaire, industriel, bancaire et administratif désignera les deux candidats retenus après étude des dossiers techniques qui devront mettre en évidence l'originalité, la faisabilité et l'intérêt économique et commercial du projet ainsi qu'un calendrier de développement dudit projet.

Le montant de chaque bourse sera de 5 000 €.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider de la création d'une bourse dénommée « INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE »,
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint,
- Désigner les élus ci-après pour participer au jury d'attribution :
 - Monsieur le Maire,
 - Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et à la recherche,
 - M. Mathieu COLDEFY, Adjoint à l'Economie, à l'Innovation et au développement économique intercommunal,
 - Mme Jenny LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, aux Politiques de réduction des déchets, et à l'Aide à la création d'entreprise,
 - Mme Christine QUELIER, Conseillère municipale.

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 15 : Convention de délégation des repas municipaux scolaires à la Ville de Gradignan

Madame IRIART, Conseillère municipale déléguée aux Grands projets partenariaux, à la restauration municipale et à l'alimentation bio et durable expose :

« Par la nécessité d'effectuer divers travaux dans le bâtiment des Cuisines Centrales qui empêcheront un fonctionnement optimal dans le strict respect des normes sanitaires et hygiéniques en vigueur, la Ville de Talence sollicite la Ville de Gradignan pour prendre en charge la production des repas des Centres de Loisirs durant les vacances de Toussaint 2021.

Pour ce faire, la Ville de Gradignan établira les menus pour les deux semaines et prendra en charge les commandes, réceptions de marchandises et le fonctionnement opérationnel des équipes. Ces menus respectent les normes nutritives actuellement en place à Talence, la Loi EGALIM ainsi que la part de produits frais, bio ou labellisés.

La Ville de Talence mettra à disposition quatre agents des Cuisines pour réaliser la production et la livraison des centres talençais. La Ville de Talence mettra également à disposition le matériel nécessaire pour ses centres de loisirs.

La collectivité s'engage également à contribuer à la fourniture de denrées, locaux et fluides sur la base d'un forfait par couvert. Les couverts réels facturés seront communiqués chaque matin par la Ville de Talence.

La Ville de Talence continuera à prendre à sa charge la livraison des repas « Pique-Nique » et du pain.

Afin que ce projet puisse se mettre en place aux vacances de Toussaint, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Maire de Gradignan la convention de mise à disposition des Cuisines de Gradignan. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 16 : Vidéomix 2022

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux Relations avec les associations sportives, expose :

« La Mairie de Talence met en place depuis 5 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDÉOMIX. Chaque année, ce dispositif est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2021, 55 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages. VIDÉOMIX comporte deux volets : des ateliers réalisés sur plusieurs mois au sein des quatre collèges de la ville, et un stage ciné destiné aux lycéens et aux étudiants du territoire. Ce dernier, initialement prévu au mois de février au Forum des Arts et de la Culture, a été reporté en juillet au sein du Dôme, s'inscrivant ainsi dans le cadre des animations d'été du quartier de Thouars. Ces deux volets sont entièrement encadrés par le service Jeunesse et Vie Étudiante.

Malgré le contexte sanitaire, les jeunes et les intervenants ont su s'adapter aux contraintes et ont fait preuve d'une réelle créativité pour réaliser leurs courts-métrages, tout en valorisant les équipements et le patrimoine talençais.

Cette action s'inscrit également dans un processus de transversalité avec le Centre Animation Jeunesse. Cette association, partenaire du Service Jeunesse et Vie Etudiante, mène une action complémentaire au projet VIDÉOMIX. 11 jeunes du CAJ ont également réalisé un court-métrage, et ont pu le diffuser lors de la soirée de projection.

La projection VIDÉOMIX a pu, cette année, avoir lieu dans les conditions habituelles (location d'une salle de 400 places pour une projection de 2 h). Cette soirée reste gratuite pour le public sur inscription. Malgré des conditions d'accès impliquant un passe sanitaire obligatoire pour les majeurs, et le report de la soirée en septembre plutôt qu'en mai, plus de 200 réservations ont été faites, pour plus de 150 personnes présentes.

Fort du bilan positif des cinq éditions, nous avons demandé au Service Jeunesse et Vie Étudiante de reconduire cet événement avec un temps fort de restitution programmée au printemps 2022.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.8 - Environnement

Le 18 octobre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 12 octobre 2021, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. ERCHOUK (procuration à Mme MADRID), Mme CASTAGNERA (procuration à Mme SALLET), M. FARGUES (procuration à Mme THOMAS-PITOT), M. HANOTIN (procuration à M. DUART), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. DELLU (procuration à M. BARDIN), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à Mme ARMITAGE)

ABSENT : M. GARRIGUES

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Monsieur COLDEFY

N° 17 : Opération « Espace sans Tabac » - Convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer de la Gironde

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets, expose :

« Le tabac est la première cause évitable de mortalité en France avec plus de 75 000 morts par an dont 45 000 par cancer.

Chaque année, près de 30 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les rues en France. Un mégot avec filtre, composé d'acétate de cellulose, une matière plastique, met en moyenne 2 ans pour se dégrader en libérant des substances toxiques.

Ainsi, la commune de Talence dans le cadre d'une démarche de santé publique et de protection de l'environnement, souhaite créer des zones sans tabac, action prévue dans le plan « Talence Zéro Plastique ».

La Ligue contre le cancer a lancé le label « Espace sans Tabac » et propose aux collectivités locales la mise en place d'espaces de ce type dans les lieux publics. La commune choisit librement ces lieux en y apposant une signalétique propre et un simple arrêté municipal décidera de les qualifier « espaces extérieurs sans tabac ».

La délibération a pour objet, la mise en place d'un partenariat concernant l'opération « Espace sans Tabac » qui s'établit par une signature de convention entre M le Maire et le Président du Comité départemental de la Ligue contre le cancer (Annexe 1). La présente convention entrera en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

La ville de Talence s'engage à valider le dispositif « Espace sans tabac » et à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Interdire la consommation de tabac sur les espaces extérieurs identifiés ci-dessous et faire respecter cette disposition.
- Signaler les « Espaces sans tabac » par le logo officiel du label apposé sur des panneaux dans le périmètre des espaces extérieurs concernés.
- Faire figurer dans toute communication de cette action et sur la signalisation des panneaux « Espaces sans Tabac » la mention "Avec le soutien de la Ligue contre le cancer Gironde" accompagnée du logo de l'association.

Les espaces identifiés qui pourront être labellisés sur le territoire communal sont les abords des aires de jeux pour enfants suivantes :

- Square Haut Brion
- Square Fehlmann
- Square Albert Thomas
- Parc Triaire
- Square André Curvale
- Château des Arts
- Square Pineau
- Square Cauderès
- Parc Peixotto
- Bois Laffite
- Square Bel Air
- Clos Michelet
- Square Jean Bouin
- Parc Colette
- Butte de Thouars Rosa Parks
- Château de Thouars, côté allée des Petits Rois

Une cartographie mise en ligne sur le site de la ville, en plus de l'apposition de panneaux à l'entrée de ces zones, précisera les périmètres concernés.



Dans ces conditions, il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver le principe de création « d'Espaces sans Tabac »
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer de Gironde »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 19 octobre 2021**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY